



**TERRES
DE LA BIBLE**

PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Du mardi 12 au mardi 19 mai 2026



PROGRAMME

Animé par l'Abbé Loïc COURTOIS

DEVIS

CONDITIONS

VOYAGE RESPONSABLE

ASSURANCE VOYAGE

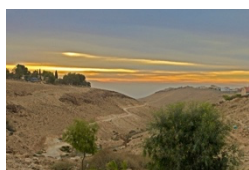
PELERINAGE EN TERRE SAINTE

Animé par Monsieur l'Abbé COURTOIS

Du mardi 12 au mardi 19 mai 2026 - 8 jours / 7 nuits

J1 - Mardi 12 mai

PARIS - TEL AVIV - NAZARETH



Le matin, vol direct **PARIS ROISSY** pour **TEL AVIV**. El Al : 11h10-16h35, sous réserve.
Déjeuner dans l'avion (snack).

L'après-midi, **accueil à l'aéroport**. 17h35-20h : route pour **NAZARETH** en GALILEE.
Installation, dîner et nuit à l'hébergement à NAZARETH.

J2 - Mer. 13 mai

NAZARETH



Le matin, découverte de NAZARETH. Marche de la **fontaine de Marie** jusqu'à la **synagogue**. Puis visite de la **basilique de l'Annonciation**. Messe sur place (11h).

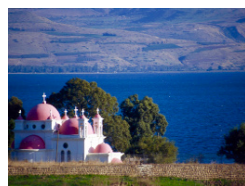
Déjeuner à NAZARETH.

L'après-midi, découverte du **Mont du précipice**, puis de la chapelle de Charles de Foucauld. Visite du **tombeau du juste** (en deux groupes).

Dîner et nuit à l'hébergement à NAZARETH.

J3 - Jeudi 14 mai

NAZARETH - LAC DE TIBERIADE



Le matin, route pour le **Mont des Béatitudes** pour situer les différents épisodes évangéliques. Descente à pied ou en bus vers **Tabgha**. Messe en plein air face au lac à Dalmanutha (10h). Visite de l'**église de la Primauté de Pierre** et de la **basilique de la multiplication des pains**.

Déjeuner au MONT DES BÉATITUDES.

L'après-midi, visite du site de **Capharnaüm** : la synagogue du IV^{ème} siècle, les restes du village antique et la maison de Pierre. Temps de méditation. Tour en bateau sur le lac (16h) : évocation de la tempête apaisée. Retour à l'hébergement.

Dîner et nuit à l'hébergement à NAZARETH.

J4 - Vend. 15 mai

NAZARETH - THABOR - JERICHO ou CESAREE MARITIME - BETHLÉEM



Le matin, route pour le **MONT TABOR**. Messe au sommet (10h). Montée et descente en taxi. Puis route pour **JERICHO** ou **CESAREE MARITIME** (voir conditions ci-dessous).

Déjeuner tardif vers 13h30 à JÉRICO (alternative 1) ou CESAREE (alternative 2).

L'après-midi :

- Alternative 1 : passage près du SYCOMORE, vue sur le MONT DES TENTATIONS. Arrêt près du Jourdain à QASR EL YAHOUUD pour évoquer le baptême du Christ. Puis arrêt au point de vue sur le désert de Judée et temps de prière.

- Alternative 2 : si les conditions de sécurité l'exigent, passage par la côte et visite de CESAREE MARITIME : ruines du grand port romain, prison de Paul.

Poursuite pour **BETHLEEM**.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à BETHLEEM.

J5 - Sam. 16 mai

BETHLEEM - JERUSALEM

Le matin, messe au champ des bergers (8h). Puis visite de la **basilique de la nativité** et passage à la grotte. Achats solidaires.

Déjeuner à BETHLEEM.

L'après-midi, route pour **JERUSALEM**. Au **Mont Sion** : visite du **Cénacle** et de **St Pierre en Gallicante**. Célébration du jeudi saint à Saint Pierre en Gallicante (16h). Retour à Bethléem.

Dîner et nuit à l'hébergement à BETHLEEM.

En soirée, possibilité de rencontre avec Sœur Lodie à la crèche de Bethléem.



J6 - Dim. 17 mai

JERUSALEM

Le matin, retour à JERUSALEM. Marche du **chemin de Croix** jusqu'au **Saint-Sépulcre** suivie d'une messe dans la basilique (11h, chapelle des croisés). Visite de la **Basilique de la Résurrection**.

Déjeuner au Couvent Maronite à JÉRUSALEM.

L'après-midi, **temps libre**. Possibilité de participer à la procession des franciscains au St-Sépulcre.

Installation, dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM.



J7 - Lundi 18 mai

JERUSALEM - EIN KAREM

Le matin, découverte de l'église **St Anne** (car fermée le dimanche). Montée au **Mont des Oliviers** et visite du **Carmel du Pater** (fermé le dimanche). Descente à pied au **Dominus Flevit** avec vue sur la vieille ville. Passage à la **basilique de l'Agonie** avec le jardin de Gethsémani.

Déjeuner au restaurant.

L'après-midi, route pour **EIN KAREM**. Visite de l'église de la **Visitation**. Messe (16h).

Dîner et nuit à l'hébergement à JÉRUSALEM. Bilan entre pèlerins.



J8 - Mardi 19 mai

ABU GOSH - TEL AVIV - PARIS

Le matin, départ pour le monastère bénédictin d'**ABU GOSH**, l'Emmaüs des Croisés. Messe d'envoi (9h). Visite du centre Saxum ou passage chez les sœurs de l'arche d'Alliance.

Déjeuner au restaurant chez les Sœurs ou panier-repas à Saxum (selon le choix retenu).

L'après-midi, 13h30 : route pour l'aéroport. 14h15 : formalités de sécurité et d'enregistrement. Vol direct de **TEL AVIV- PARIS ROISSY**. El Al : 17h15-21h15, sous réserve.



Ce programme est adaptable selon les confirmations des vols, hébergements, rencontres, visites et célébrations.

PRIX

PÈLERINAGE EN TERRE SAINTE

Du mardi 12 au mardi 19 mai 2026 - 8 jours/ 7 nuits

PRIX PAR PERSONNE

Nombre de participants payants	40	45	50
Prix en bivouac sous tente et chambre double (1)	2 201 €	2 170 €	2 132 €

(1) En hôtels ou maisons religieuses (selon disponibilités) :

Ce prix a été calculé le 16/07/2025 sur la base de 40, 45, 50 participants payants. À 30 jours du départ, pour la facturation, conformément au code du tourisme, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Afin de figer le cours du dollar, nous avons acheté du \$ à terme sur votre groupe pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.

CE PRIX COMPREND

- **Le transport aérien PARIS - TEL AVIV - PARIS**, sur des vols directs réguliers El Al, en classe économique (55 places réservées, option gratuite jusqu'au 26/02/2026).
- **Les taxes aéroportuaires** : 75 € à ce jour.
- **L'assistance à l'aéroport** : au départ de Paris, à l'arrivée et au départ d'Israël.
- **Le transport en autocar** de grand tourisme climatisé selon le programme.
- **L'hébergement en chambre double** en maisons religieuses de qualité (douches et sanitaires privatifs) ou en hôtels 3 étoiles équivalents (normes israéliennes).
- **Les repas du dîner du premier jour au déjeuner du dernier jour.**
- **Les frais d'entrée dans les sites** indiqués au programme.
- **La réservation des messes et des rencontres.**
- **Le service d'un guide local professionnel francophone.**
- **Les oreillettes individuelles.**
- **L'assistance locale 24h/24.**
- **L'assurance multirisque avec extension épidémie** : annulation, assistance rapatriement, interruption de séjour, responsabilité civile à l'étranger, et bagages.
- **Les pourboires obligatoires.**
- **La documentation de voyage** : étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte*, livret d'informations pratiques (numérique), un chèque et sur place une carte d'Israël détaillée.

CE PRIX NE COMPREND PAS

- Les boissons et dépenses personnelles.
- Les frais de l'autorisation de voyager en Israël (ETA-IL) à faire en ligne par chaque voyageur : environ 7 €.

EN OPTIONS

- Le supplément en chambre individuelle : **348 €** (dans la limite de 10% de l'effectif du groupe).

ÉCHÉANCIER & CONDITIONS D'ANNULATION

GRANDES ÉCHÉANCES

Échéances	Le participant en ligne	Le chef de groupe transmet au participant
Avant inscription		• Son accord, par tel ou mail, pour valider sa pré-inscription.
A l'inscription	• Un acompte de 30 % du montant du voyage.	
Jusqu'au 11 mars 2026 (J – 2 mois)	• La copie de son passeport valide 6 mois après le retour (si cela n'a pas déjà été fait à l'inscription), et visa selon la nationalité, pour vérifier la bonne orthographe et validité, pour permettre l'embarquement.	• La documentation de voyage : - Étiquettes bagages - Chèque - Atlas ou missel Terre sainte - Notice d'assurance numérique - Livret pratique Terre Sainte numérique
12 avril 2026 (de J – 1 mois au jour du départ)	• Règle le solde de son voyage.	• Le prix définitif du voyage. • La convocation : horaires d'avion et coordonnées des hébergements. • Les informations éventuelles avant départ.

CONDITIONS D'ANNULATIONS DE EL AL

Nous avons réservé 55 places d'avion pour votre groupe. Après confirmation, en cas d'annulation totale du groupe ou d'une place, la compagnie aérienne retient des frais selon l'échéancier suivant :

Délai avant départ	≥ 75 jours	≥ 45 jours	≥ 31 jours
	26/02/2026	28/03/2026	11/04/2026
Annulation d'une place (1)	0 €	70 €	520 €
Annulation totale	100 €	3 950 €	28 600 €

Jusqu'à J- 75, vous pouvez rendre, sans frais, autant de places que vous souhaitez. Entre J-75 et J-31, vous pouvez annuler sans frais jusqu'à 10 % des places réservées au début, soit 5 places. Vigilance : les places annulées avant J-75 sont déjà comptées dans ce total de 10%.

1^{er} cas : Vous avez moins d'inscrits que de places réservées. Avant chaque échéance, indiquez-nous le nombre de places à conserver. Gardez des places en plus pour accueillir des « retardataires » car les places tardives coûtent plus cher.

2^{ème} cas : Vous avez plus d'inscrits que de places réservées. Inscrivez les personnes en liste d'attente et demandez-nous de réserver des places supplémentaires, selon disponibilité et différence tarifaire.

CONDITIONS D'ANNULATION DE L'AGENCE ET REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE

À 30 jours du départ, toute annulation d'un participant entraîne des frais, retenus par l'agence selon le barème suivant. Ils sont remboursables par l'assurance, sans franchise pour motif médical, si les conditions d'assurances sont remplies et l'annulation notifiée à l'assurance dans un délai maximum de 5 jours.

Si la personne qui annule est remplacée par une autre, avant émission des billets (J-15), il n'y a pas de frais d'annulation.

Délai avant départ	≥ 31 jours	≥ 21 jours	≥ 8 jours	≥ 2 jours	Moins de 2 j
	11/04/2026	21/04/2026	04/05/206	10/05/2026	11/05/2026
Frais d'annulation retenus par l'agence	0%	25%	50%	75%	100%
Remboursement par l'agence	100% (1)	75%	50%	25%	0%
Remboursement par l'assurance	0%	25%	50%	75%	100%

(1) Jusqu'à J-31, si vous n'êtes pas remplacés, seuls les frais d'annulation de la compagnie aérienne sont retenus.

ORGANISATION DE VOTRE VOYAGE EN TERRE SAINTE



FORMALITÉS D'ENTRÉE

Ressortissants français et U.E. : Passeport valide 3 mois (pour les Français) ou 6 mois après la date du retour et autorisation de voyage électronique pour entrer en Israël à se procurer au plus tard 72 heures avant le départ. <https://israel-entry.piba.gov.il>. Mineurs voyageant sans au moins un de leurs parents : autorisation de sortie du territoire et copie de la pièce d'identité du parent signataire sur www.demarches.interieur.gouv.fr.

Ressortissants hors U.E. et réfugiés : Pour un visa, prenez un rendez-vous en ligne sur le site du consulat d'Israël : <https://embassies.gov.il/paris>. Délai d'obtention : 1 à 2 mois.

Veuillez nous communiquer (à J-60) la copie de la page principale avec photo.



SANTÉ

Aucune vaccination n'est exigée pour entrer en Israël. Consultez les conseils de santé sur le site www.diplomatie.gouv.fr/. Le pays répond aux normes sanitaires européennes.



SÉCURITÉ

Consultez les conseils de sécurité pour Israël et Territoires Palestiniens sur le site www.diplomatie.gouv.fr/.

1^{er} cas : à partir de J-30, le passage de la totalité du pays en zone rouge entraînerait l'annulation de votre voyage. Nous retiendrions alors uniquement 100 € de frais par participant (sous forme d'avoir si report à une autre date).

2^{ème} cas : passage de la totalité du pays en zone orange. Le déplacement est déconseillé mais certaines compagnies aériennes assurent les vols. Toute annulation de votre part entraînerait les frais selon l'échéancier (cf. page 5).

3^{ème} cas : tensions localisées. L'itinéraire serait adapté en lien avec votre guide et notre bureau de Jérusalem.



ASSURANCE VOYAGE MULTIRISQUE

Elle est déjà incluse dans le prix pour tout participant résidant dans l'Union Européenne. Le contrat couvre les risques : épidémie, bagages, interruption de séjour, assistance rapatriement, et annulation (à partir de J -30) selon la notice d'assurance sur le site www.terresdelabible.com/assurance-voyage. La responsabilité civile à l'étranger est garantie uniquement pour les participants ayant leur domicile fiscal sur le territoire français.



AÉRIEN

Le transport aérien est assuré par des compagnies aériennes autorisées. Avec une réservation groupe, les noms des passagers doivent être insérés à J-30 et peuvent être modifiés sans frais jusqu'à l'émission (J-15). Pour embarquer, les noms et prénoms sur le billet doivent être les mêmes que sur le passeport et l'éventuel visa. La compagnie peut modifier ou annuler le vol pour des motifs économiques, écologiques ou de grèves. Nous ferons alors le maximum pour trouver une alternative, en vous communiquant l'éventuelle différence tarifaire.



HÉBERGEMENT

L'hébergement est assuré en maisons religieuses de qualité ou en hôtels 3 étoiles équivalents aux normes israéliennes. Les chambres sont équipées de douches ou baignoires, de toilettes privatives et de linge de toilette. Des impératifs locaux peuvent entraîner un changement d'hébergement dans une catégorie identique.



PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Nous souhaitons rendre les voyages plus accessibles à tous. Malheureusement, une majorité des lieux ne sont pas adaptés aux personnes à mobilité réduite. Si elles veulent voyager, elles devront rester dans le bus pour certaines marches et visites, et prévoir un accompagnateur permanent. Il est possible, soit d'emporter son fauteuil, en nous indiquant les dimensions et le poids ; soit de nous demander d'en louer un sur place : 70 € pour le circuit.



PRIX - GARANTIE DOLLAR FIGÉ

À 30 jours du départ, pour la facturation, le prix sera susceptible de connaître une variation, à la hausse comme à la baisse, en fonction des taxes aériennes et de l'effectif réel. Nous avons acheté du \$ à terme pour votre groupe pour figer le cours du dollar, pour éviter un risque de change. C'est une garantie exclusive offerte par Terres de la Bible.



PAIEMENT

J - 6 mois : un acompte unique correspondant à 30 % du nombre des inscrits.

J - 30 jours : un solde unique pour le voyage.

Moyens de paiement : chèque ou virement. Pour plus de sécurité et de rapidité, merci de préférer le virement.



MESSES

Messes réservées dans les églises : le matériel liturgique est fourni. Messe en plein air : apporter une valise-chapelle. Prévoir, pour le célébrant, missel et lectionnaire en français, et pour vos pèlerins, carnet de pèlerin : un modèle (textes et chants) en format Word à personnaliser par vos soins vous sera proposé.



DOCUMENTATION DE VOYAGE

Étiquettes bagages, atlas biblique *Le Monde de la Bible* ou missel *Magnificat Terre Sainte* ou *Mon carnet de route en Terre Sainte* (8-14 ans), livret pratique Terre Sainte (numérique), chèche orange ou blanc et sur place une carte détaillée.



CONDITIONS DE VENTE, CONFIDENTIALITÉ ET RÈGLEMENT DES LITIGES

Les conditions générales de ventes et de confidentialité sont consultables sur : www.terresdelabible.com/cgv-rgpd. Après avoir saisi notre agence, et à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut s'adresser au Médiateur du Tourisme et du Voyage, instance indépendante : www.mtv.travel.

FORMULAIRE PRÉCONTRACTUEL RÉCAPITULATIF

La combinaison de services de voyage qui vous est proposée est un forfait au sens de la directive (UE) 2015/2302 et de l'article L.212-2 du code du tourisme. Vous bénéficierez donc de tous les droits octroyés par l'Union Européenne applicable aux forfaits, tels que transposés dans le Code du tourisme. LE VENDEUR sera entièrement responsable de la bonne exécution du forfait dans son ensemble. En outre, comme l'exige la loi, LE VENDEUR dispose d'une protection afin de rembourser vos paiements et, si le transport est compris dans le forfait, d'assurer votre rapatriement au cas où elle deviendrait insolvable.

Droits essentiels prévus par la directive UE 2015/ 2302 transposée dans le code du tourisme :

Les voyageurs recevront toutes les informations essentielles sur le forfait avant de conclure le contrat de voyage à forfait. LE VENDEUR est responsable de la bonne exécution de tous les services de voyage compris dans le contrat.

Les voyageurs reçoivent un numéro de téléphone d'urgence ou les coordonnées d'un point de contact leur permettant de joindre l'organisateur. Les voyageurs peuvent céder leur forfait à une autre personne, moyennant un préavis raisonnable et éventuellement sous réserve de payer des frais supplémentaires.

Le prix du forfait ne peut être augmenté que si des coûts spécifiques augmentent (par exemple, les prix des carburants) et si cette possibilité est explicitement prévue dans le contrat, et ne peut en tout cas pas être modifié moins de vingt jours avant le début du forfait. Si la majoration de prix dépasse 8 % du prix du forfait, le voyageur peut résoudre le contrat. Si l'organisateur se réserve le droit d'augmenter le prix, le voyageur a droit à une réduction de prix en cas de diminution des coûts correspondants.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution et être intégralement remboursés des paiements effectués si l'un des éléments essentiels du forfait, autre que le prix, subit une modification importante. Si, avant le début du forfait, le professionnel responsable du forfait annule celui-ci, les voyageurs peuvent obtenir le remboursement et un dédommagement, s'il y a lieu.

Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution avant le début du forfait en cas de circonstances exceptionnelles, par exemple s'il existe des problèmes graves pour la sécurité au lieu de destination qui sont susceptibles d'affecter le forfait.

En outre, les voyageurs peuvent, à tout moment avant le début du forfait, résoudre le contrat moyennant le paiement de frais de résolution appropriés et justifiables.

Si, après le début du forfait, des éléments importants de celui-ci ne peuvent pas être fournis comme prévu, d'autres prestations appropriées devront être proposées aux voyageurs, sans supplément de prix. Les voyageurs peuvent résoudre le contrat sans payer de frais de résolution lorsque les services ne sont pas exécutés conformément au contrat, que cela perturbe considérablement l'exécution du forfait et que l'organisateur ne remédie pas au problème.

Les voyageurs ont aussi droit à une réduction de prix et/ou à un dédommagement en cas d'inexécution ou de mauvaise exécution des services de voyage. Les voyageurs sont informés qu'une aide sera apportée par LE VENDEUR si le voyageur est en difficulté.

L'organisateur doit apporter une aide si le voyageur est en difficulté. Si l'organisateur devient insolvable après le début du forfait et si le transport est compris dans le forfait, le rapatriement des voyageurs est garanti. LE VENDEUR a souscrit une protection contre l'insolvabilité auprès de Groupama. Les voyageurs peuvent prendre contact avec cet organisme (Groupama, 3 place Marcel Paul, 92000 Nanterre. 01 70 96 63 40) si des services leur sont refusés en raison de l'insolvabilité du VENDEUR. Directive (UE) 2015/2302 transposée en droit national.

VOYAGE RESPONSABLE

« *Écoutez le cri de la Terre et des pauvres* ». Pape François, encyclique *Laudato si'*, 2016.



Ensemble, nous cherchons à favoriser des voyages économiquement viables, socialement justes et environnementalement durables. Chacun peut y contribuer :

- **Agence (voyagiste)** : évalue l'impact et propose des pistes d'améliorations. Terres de la Bible est la première agence de pèlerinage en France labélisée « Agir pour un tourisme responsable ».
- **Chef de groupe (Concepteur du voyage)** : détermine les orientations du voyage et sensibilise les participants.
- **Voyageurs (Participants)** : adoptent de bonnes pratiques avant, pendant, et après le voyage.



MESURER ET CONTRIBUER : proposer des actions spécifiques pour améliorer votre impact

Nous vous encourageons à prendre un temps d'échange avec les participants pour les sensibiliser et les aider à choisir des actions concrètes pour limiter cet impact.

1- Économique :

Ce que vous apportez déjà : vous soutenez les populations locales via les prestations dépensées sur place.

Aller plus loin : en versant les pourboires et offrandes, selon les usages locaux, vous pouvez apporter un vrai complément de revenu à certains métiers (guides, chauffeurs ou acteurs engagés).

2- Social :

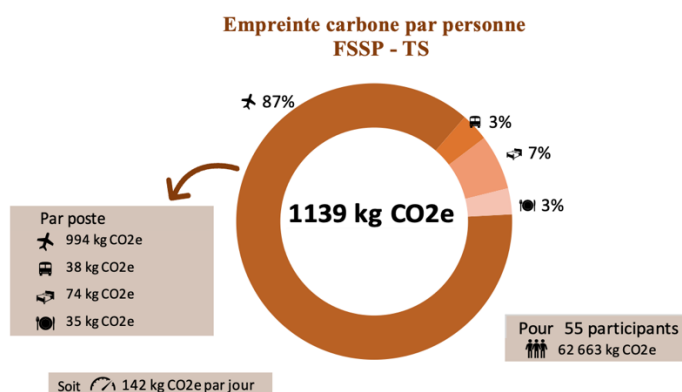
Ce que vous apportez déjà : votre pèlerinage fait travailler ensemble des chrétiens, musulmans et juifs sur un projet commun. Vous les encouragez ainsi à mieux collaborer sur ce qui les réunit, malgré leurs différences.

En rencontrant des communautés religieuses locales vous les encouragez à poursuivre leurs activités solidaires.

Allez plus loin : renseignez-vous et contribuez à des projets de soutien spécifiques selon votre réseau ou via des organismes de coopération reconnus. Proposition : <https://ccfd-terresolidaire.org/nos-projets/?pays=978>.

3- Environnemental :

À titre pédagogique, nous vous communiquons une estimation de l'empreinte carbone liée à votre projet de voyage :



Ce que vous apportez déjà : en choisissant un vol direct, en restant plusieurs nuits dans le même hébergement, en effectuant des journées sans bus, en venant à l'aéroport en bus/ transport en commun vous participez à limiter l'impact carbone de votre voyage.

Allez plus loin : choisissez avec votre groupe, une action de soutien à la nature proche de chez vous, pour contribuer à l'évolution des comportements par des actes concrets : nettoyage de rivière, plantation d'arbre, sensibilisation des élèves au zéro déchets... Proposition : <https://www.jeveuxaider.gouv.fr/domaines-action/protection-de-la-nature>.



COMMUNIQUER : embarquer les participants dans la démarche du voyage responsable

1- Expliquer : informer le groupe dès le démarrage sur les choix qui ont été faits (rythme, vols, hébergement, rencontres...) pour contribuer à un voyage plus responsable.

2- Former : transmettre au groupe « [la charte du voyageur](#) » (aussi incluse dans le livret pratique).

3- Partager : échanger avec des chefs de groupe qui ont déjà voyagé pour avoir un retour de leur expérience. A votre retour, communiquez à votre entourage les bonnes pratiques pour que chacun puisse s'en enrichir.

Merci de votre engagement pour concilier le soin des Hommes et de la Terre !

ASSURANCE VOYAGE

Assurance Voyage

Document d'information sur le produit d'assurance

Compagnies : Mutuaide Assistance, Agrément N°4021137 et GROUPAMA D'OC, Agrément N°4064011 – Entreprises d'assurance agréées en France et régies par le Code des assurances français.

Mutuaide



Produit : MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE

Ce document est une présentation synthétique des principales caractéristiques du produit. Il ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation pré contractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Le contrat MULTIRISQUE AVEC EXTENSION EPIDEMIE TERRES DE LA BIBLE est un contrat d'assurance dont l'objet est de couvrir l'Assuré à l'occasion et au cours de son voyage.



Qu'est-ce qui est assuré ? :

✓ ANNULATION DU VOYAGE

Jusqu'à 8 000 € par personne et 40 000 € par événement
- Maladie grave (y compris maladie déclarée dans le mois précédant le départ en cas d'épidémie ou de pandémie),
accident corporel grave, décès
- Dans le cas où vous êtes désigné comme étant cas contact dans les 14 jours précédant le départ
- Refus d'embarquement suite à prise de température ou au résultat positif d'un test PCR et/ou antigénique à votre arrivée à l'aéroport de départ
- Annulation autres motifs garantis
- Annulation toutes causes justifiées

✓ BAGAGES ET EFFETS PERSONNELS

Jusqu'à 800 € par personne et 5 000 € par événement

✓ INTERRUPTION DE SEJOUR ET D'ACTIVITES

Jusqu'à 300 € pour l'interruption d'activité

✓ RESPONSABILITE CIVILE VIE PRIVÉE

Jusqu'à 4 500 000 € par sinistre

✓ GARANTIES D'ASSISTANCE

Transport / Rapatriement sanitaire (y compris en cas d'épidémie ou de pandémie)
Rapatriement des personnes accompagnantes
Rapatriement des enfants de moins de 18 ans
Visite d'un proche Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)
Prolongation de séjour Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)
Frais hôteliers Titre de transport Aller/retour + 100€ par nuit (Max 10 nuits)
Frais médicaux hors du pays de résidence y compris en cas d'épidémie ou de pandémie Jusqu'à 75 000 € par personne et 800 000 € par événement
Soins dentaires Jusqu'à 150 €
Rapatriement de corps
Assistance Juridique
Retour anticipé
Assistance aux mineurs restés seul au domicile
Envoi de médicaments à l'Etranger
Transmission de messages urgents
Frais de recherche et de secours Jusqu'à 10 000 € par personne et 20 000 € par événement

Garanties Assistance en cas d'épidémie ou pandémie

Frais hôteliers suite à une mise en quarantaine 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)
Retour impossible 1 000 € par personne – 50 000 € par groupe
Frais hôtelier suite à retour impossible 150 € par personne par nuit (Max 14 nuits)
Valise de secours 100 € par personne – 350 € par famille
Assistance complémentaire aux personnes



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ Les conséquences de la défaillance de l'organisateur du voyage,
- ✗ Les guerres civiles ou étrangères, les émeutes, les mouvements populaires, les épidémies sauf stipulation contraire dans la garantie,
- ✗ Les conséquences de la désintégration du noyau atomique ou toute irradiation provenant d'une source d'énergie présentant un caractère de radioactivité,
- ✗ Sauf dérogation, un tremblement de terre, une éruption volcanique, un raz de marée, une inondation ou un cataclysme naturel sauf dans le cadre des dispositions résultant de la loi n° 82-600 du 13 juillet 1982 relative à l'indemnisation des victimes de catastrophes naturelles (pour les garanties d'assurance).
- ✗ Les frais médicaux dans le pays de domicile.



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions du contrat

- ✗ Les frais engagés sans l'accord préalable du Service Assistance,
- ✗ La participation volontaire d'un Assuré à des émeutes ou grèves, rixes ou voies de fait,
- ✗ L'usage de stupéfiants ou de drogues non prescrits médicalement,
- ✗ Les dommages résultant d'une faute intentionnelle ou dolosive de l'Assuré conformément à l'article L113-1 du Code des Assurances.
- ✗ La participation en tant que concurrent à un sport de compétition

Le contrat comporte par ailleurs certaines restrictions

- ✗ Seules les garanties correspondant à la formule souscrite sont acquises
- ✗ Le contrat doit être souscrit le jour de la réservation du voyage ou, au plus tard, la veille du 1^{er} jour d'application du barème de frais d'annulation.
- ✗ La garantie « Annulation » ne couvre pas l'impossibilité de partir liée à la fermeture des frontières, l'organisation matérielle aux conditions d'hébergement ou de sécurité de la destination
- ✗ Pour les garanties Responsabilité Civile Vie Privée à l'étranger et Individuelle Accident, ces personnes doivent être domiciliées en France Métropolitaine ou Département d'Outre-Mer



Où suis-je couvert(e) ?

Les garanties s'appliquent dans le monde entier



Quelles sont mes obligations ?

- A la souscription du contrat

L'Assuré est tenu de répondre exactement aux questions posées par l'Assureur notamment dans le formulaire de déclaration lui permettant d'apprécier les risques pris en charge.

- En cas de sinistre

- Au titre des garanties d'assurance, l'Assuré doit déclarer son sinistre dans les 5 jours ouvrés à partir du moment où il a connaissance du sinistre .

- Au titre des prestations d'assistance, l'Assuré doit contacter le plateau d'assistance et obtenir son accord préalable avant de prendre toute initiative ou d'engager toute dépense.

Dans tous les cas, l'Assuré est tenu de fournir à l'Assureur toutes pièces et documents justificatifs nécessaires à la mise en œuvre des garanties d'assurance et des prestations d'assistance prévues au contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

L'assurance est incluse à l'achat du voyage.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Début de la couverture

La garantie « Annulation » prend effet le jour de la souscription du présent contrat.

Toutes les autres garanties prennent effet le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Droit de renonciation

Conformément à l'article L112-10 du Code des Assurances, l'Assuré qui souscrit à des fins non professionnelles un contrat d'assurance, s'il justifie d'une garantie antérieure pour l'un des risques couverts par ce nouveau contrat, peut renoncer à ce nouveau contrat, sans frais ni pénalités, tant qu'il n'a pas été intégralement exécuté ou que l'Assuré n'a fait intervenir aucune garantie, et dans la limite d'un délai de quatorze jours calendaires à compter de la conclusion du nouveau contrat.

Fin de la couverture

La garantie « Annulation » expire le jour du départ en voyage (lieu de convocation de l'organisateur à l'aller).

Toutes les autres garanties expirent le dernier jour du voyage (lieu de dispersion du groupe), avec une durée maximale de 90 jours consécutifs.



Comment puis-je résilier le contrat ?

La résiliation du contrat n'est pas autorisée.